

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 02/10/2010

PRESENTS : *BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian.*

REPRESENTES : *ont donné pouvoir, CELLIER Danièle à Mme MONIER, COTTE Blaise à M. LANSOY, MOLES Jean-Luc à M. ROUGET.*

ABSENTS : *GAUDILLIERE Dominique, SENAC Gilbert*

*Monsieur BEDER a été élu secrétaire de séance.*

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'éclairage public. Aucun conseiller ne s'y oppose.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

### CREATION D'UN COLUMBARIUM

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande croissante de dépôt d'urnes funéraires au cimetière et propose la création d'un columbarium.

MM. Lansoy et Beder ont été chargés d'étudier ce dossier. Ils proposent de créer un columbarium composé de 6 cases familiales, chacune pouvant contenir jusqu'à 4 urnes, à gauche de l'entrée nord du cimetière, adossé au mur.

3 entreprises ont été contactées :

- Art Concept Columbarium propose un agencement original sur 2 niveaux avec des cases en béton armé dont les portes sont en granit (couleur à choisir) et incluant 3 jardinières en béton armé pour le coût de 2600 € HT, n'incluant pas l'aménagement du site.
- S.A.R.L. Didier et Dominique Albert propose des agencements classiques sur 2 ou 3 niveaux avec des cases en granit gris du Tarn pour le coût de 2500 € HT, n'incluant pas l'aménagement du site
- Munier Columbariums dont le devis a été reçu tardivement propose des agencements variés sur 2 ou 3 niveaux, pour des coûts plus élevés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Choisit l'offre la mieux disante de l'entreprise Art Concept Columbarium pour un montant de 2600 € HT
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*  
*Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0*

Il est décidé d'attendre la réalisation de l'extension du cimetière pour y créer le jardin du souvenir et un deuxième columbarium si nécessaire.

### REPARATION D'UNE CLOCHE DE L'EGLISE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de travaux de maintenance, il a été constaté que la bélière de la cloche sonnante à la volée devait être changée, ainsi que le battant lui-même, pour éviter tout risque de fêlure de cette cloche classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

M. le Maire propose de faire remplacer ce battant par l'entreprise Bodet, avec l'avis favorable du directeur des archives départementales de la Haute-Garonne, conservateur général du patrimoine.

M. le Maire informe de la possibilité de demander une subvention au Conseil Régional dans la cadre du programme « Art Campanaire », mais la procédure est longue et étant donné le coût modéré, il propose de ne solliciter que le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Bodet pour un coût de 816€ HT
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*  
*Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0*

## **ADHESION DE ST FOY D'AIGREFEUILLE AU SIVOS**

M. Beder expose la demande de la commune de St Foy d'Aigrefeuille d'adhérer au SIVOS pour la compétence Petite Enfance, afin de reprendre une crèche associative à laquelle sont inscrits 25 enfants, reliée à un réseau d'une cinquantaine d'assistantes maternelles s'occupant de 127 enfants. D'après les services administratifs du SIVOS, l'impact financier de leur intégration serait de 0.41€ par habitant la première année et s'équilibrerait les années suivantes.

Lors du dernier conseil du SIVOS où a été débattue cette demande, la question de sa pertinence a soulevé des questions, d'autant plus que la commune a par ailleurs demandé son adhésion à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Pour autant, l'argument du maintien d'une structure publique l'emporte et le conseil syndical a accepté l'adhésion de Sainte Foy d'Aigrefeuille au SIVOS par 36 voix pour et 17 voix contre. Les communes membres disposent désormais d'un délai de 3 mois pour se prononcer à la majorité qualifiée. Le silence vaudra accord tacite.

M. Bolet expose les discussions qui ont eu lieu ce même jour en conférence des Maires au Sicoval (instance non délibérative réunissant le bureau et les maires). Cette demande pose beaucoup de problèmes par rapport à la réforme territoriale qui va être mise en œuvre ces prochaines années, notamment concernant l'intégration des syndicats par les intercommunalités et la disparition des syndicats. En plus des problèmes techniques que cela posera, la cohérence et la logique intercommunale de cette demande n'est pas claire, d'autant plus que Sainte Foy d'Aigrefeuille, en plus de demander son adhésion à la communauté urbaine du grand Toulouse, n'est pas intégrée au SCOT de l'agglomération Toulousaine mais au SCOT du Lauragais. Le Sicoval propose la signature d'une convention pour une gestion commune de la crèche, sans intégrer la commune au SIVOS, le temps que la réforme soit finalisée. Cette proposition sera soumise au prochain conseil syndical du SIVOS.

M. le Maire propose de reporter le vote au prochain conseil municipal, dans l'attente de la position du SIVOS et de davantage d'informations. Le conseil municipal accepte cette proposition

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission ou à l'indisponibilité de trois membres de cette commission (Mmes CELLIER et GAUDILLERE, M. DONNEAU), il est nécessaire de la renouveler par la nomination de trois nouveaux membres.

Le Conseil Municipal élit à bulletins secrets à l'unanimité MM. BEDER, LANSOY et MOLES.

La composition de la commission est donc la suivante :

Président : M. Gérard BOLET, maire      Suppléant : M. René LANSOY, adjoint  
Titulaires : Mme Catherine MONIER, M. Christian ROUGET, M. Gil FAUCOUP  
Suppléants : M. Jean-Luc MOLES, Mme Maryse MIKOLAJCZAK, M. Jean-Marc BEDER

*Nombre de suffrages exprimés : 11*  
*Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0*

## POINT SUR LES TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

- CLAE : M. Beder a sollicité une rencontre avec Mme Furto (CAF) pour préparer l'élaboration d'un « contrat enfance jeunesse »
- Convention avec les Eclaireurs de France : M. Beder doit les relancer pour la signature de cette convention. M. le Maire insiste sur l'urgence de cette signature (délibération du 11 mai 2010).
- Convention avec le Foyer Rural (locaux et mise à disposition du personnel) : M. Beder informe que ces points seront inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission Cohésion Sociale.
- Plan du village : M. Lansoy doit reprendre contact prochainement avec le Sicoval pour valider le contenu. M. le Maire demande d'engager dès à présent les recherches et demandes de devis pour la mise en place.
- Création d'un sentier botanique sous le moulin, restauration de la fontaine de Montbrun-le-Vieux : dossiers à étudier par Melle Albarède et soumettre à la commission Environnement
- Prospective financière : en cours, à actualiser avec le compte administratif 2009 et un chiffrage des projets d'investissement.
- Agrandissement du Cimetière : accord oral du propriétaire du terrain, notifié au notaire, promesse de vente à signer dès que possible.
- Motorisation du Moulin : M. Moles suit les travaux à réaliser par l'entreprise Daumain
- Voirie du chemin du Souleilla : dossier de passage dans la voirie communale toujours en attente chez le notaire
- Terrain de vélocross : projet en cours d'élaboration, prévu à côté de la station d'épuration.
- Tarifs différenciés de la cantine : accord de principe du CCAS, sera soumis à la commission Cohésion Sociale. M. le Maire demande de prendre contact rapidement avec la mairie de Corronsac pour essayer de nous harmoniser.
- Lotissement en zone AU0 : discussion en cours avec l'ABF. Nécessitera une modification du PLU (évoqué en réunion publique le 6 octobre).
- Modification du PLU : demande effectuée au Sicoval de mise à disposition d'un technicien au début 2011.
- Projets d'aménagement du centre du village: Discuté en commission urbanisme et en réunion publique le 6 octobre, relevés de terrain réalisés par un géomètre.
- Cession du chemin de l'Oustalou : accord d'un des deux riverains, discussions en cours avec l'autre.
- Desserte des maisons du Taros Haut : M. le Maire a relancé le dossier et rencontré une des parties. En attente de sa réponse.
- Mise aux normes électriques : le devis revu par MM. Moles et Faucoup sera soumis au prochain conseil municipal.
- Pass Foncier : les dossiers sont bouclés pour les 4 terrains du Coustou de Picard.
- Recrutement CUI : l'entretien d'embauche a été effectué et un candidat retenu. Le recrutement sera effectif quand les conditions d'accès à ce contrat seront remplies
- Réduction de l'éclairage public : ce sujet a été discuté en réunion publique le 6 octobre, des dispositions seront prises progressivement.
- Rénovation de l'adduction d'eau de la mairie : 2 devis ont été reçus, sera voté au prochain conseil municipal.
- Renouvellement de la convention avec Alsatis : M. le Maire a revu le contenu de la convention avec l'aide du Sicoval et a retourné la convention à Alsatis
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) à l'école : en cours d'élaboration.

## MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié à la demande de la commune la réalisation d'un réseau d'éclairage public souterrain et sur façade afin de reprendre les lanternes situées sur la façade de la mairie, de l'ancienne école et de l'église, actuellement alimentées depuis le comptage de la Mairie, par le réseau d'éclairage public le plus proche.

Le coût total de ce projet est estimé à 5 783 € (cæ estimatif ne tient pas compte des modifications demandées le 20 septembre 2010, elles seront cependant intégrées au programme des travaux et en réduiront le coût).

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 675 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 675 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2010 au chapitre 65.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*  
*Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Refonte du site Internet de la mairie**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des étudiants de l'IUT d'Informatique de Toulouse vont étudier une refonte du site Internet de la mairie, afin de renouveler son aspect, de faciliter sa mise à jour par les différents acteurs, dont les associations, et d'y intégrer les pages du marché de producteurs et du moulin totalement revues. Ce projet sera tuteuré par M. Moles et encadré par les enseignants de l'IUT, à partir d'un cahier des charges élaboré par la commission "Information et communication" du 8 septembre 2010.

### **Travaux divers**

M. Faucoup étudie la possibilité de profiter des travaux du SDEHG pour alléger le coût de la rénovation de l'alimentation en eau de la mairie ; le devis sera soumis au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.